

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE- SAINT-FRANÇOIS

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2026



2.- Ordre du jour

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Procès-verbaux
 - 4.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre
- 5- Comptes à payer – septembre 2026
 - 5.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en septembre 2026, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement
- 6- Avis de motion et présentation des projets de règlements
 - 6.1- Adoption du règlement no 790 concernant la prévention et le combat contre les incendies, abrogeant et remplaçant le règlement no 629 et ses amendements
 - 6.2- Avis de motion Modifiant le règlement 741 concernant le Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du service de sécurité incendie
 - 6.2.1- Présentation et adoption du projet de règlement 792 – modifiant la Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du service de sécurité incendie
 - 6.3- Avis de motion – Modifiant le règlement 793 modifiant le règlement 733 « Entretien d'aqueduc » ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'aqueduc municipal
 - 6.3.1- Présentation et dépôt du projet de règlement 793 modifiant le règlement 733 « Entretien d'aqueduc » ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'aqueduc municipal
 - 6.4- Avis de motion – Modifiant le règlement 794 modifiant le règlement 734 « Entretien du réseau d'égout » ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'égout municipal
 - 6.4.1- Présentation et dépôt du projet de règlement 794 modifiant le règlement 734 « Entretien du réseau d'égout » ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'égout municipal
 - 6.5- Avis de motion – Modifiant le règlement 795 ayant pour but de fixer la tarification pour l'entretien du système d'assainissement
 - 6.5.1- Présentation et dépôt du projet de règlement 795 ayant pour but de fixer la tarification pour l'entretien du système d'assainissement
 - 6.6- Avis de motion – Modifiant le règlement 796 modifiant le 772 pour fixer les taux variés des taxes et des tarifs de services et de secteur pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception
 - 6.6.1- Présentation et dépôt du projet de règlement 796 modifiant le 772 pour fixer les taux variés des taxes et des tarifs de services et de secteur pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception
- 7- Résolutions
 - 7.1 - Fin de probation – Mme. Claudia Lemay
 - 7.2 - Nomination – Comité consultatif de loisir
 - 7.3 - Nomination – Comité Parcs et espaces verts
 - 7.4 - Achat sable tamisé 2026-2027
 - 7.5 - Octroi de contrat – Projet pilote de collecte et déchiquetage de branches
 - 7.6 - Affectation budget - 2026
 - 7.7 - Nomination membres CCU – 2026-2028
 - 7.8 - Acquisition du lot 6 500 263 au Cadastre de QC et son affectation comme rue publique
 - 7.9 - Prolongement rue Alfred-Pellan – Acquisition du lot 6 658 144 du Cadastre de Québec, Charlevoix 2
 - 7.10 - Disposition d'un bien municipal – Roulotte de Chantier
 - 7.11 - 15 Chemin de la Majorique – Implantation d'un bâtiment accessoire
 - 7.12 - Construction d'une maison unifamiliale – lot 4 792 925 chemin du Hameau
 - 7.13 - Construction d'une maison unifamiliale – lot 4 793 071 chemin Marius-Barbeau
- 8- Prise d'acte des permis émis en septembre 2026
- 9- Courrier de septembre 2026
- 10- Divers
- 11- Rapport des conseillers (ère)
- 12- Questions du public
- 13- Levée de l'assemblée

3.- Questions du public

- Durée de 15 minutes;
- *Doit porter sur des points à l'ordre du jour.*

Une seule **question** peut être posée tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur **question**.

Aux plus deux **questions** par personne peuvent être posées à la première période de **question**.

Le président peut cependant permettre une question complémentaire.

4.- Adoption et suivi des procès-verbaux

4.1- Séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026

5.- Comptes à payer – septembre 2026

Énergies Sonic	9 880.89
Aubé Anctil Pichette & Ass.	52 756.27
Camp Le Manoir	3 889.21
Équipement G.M.M.	5 855.64
Groupe Géos Inc	4 081.89
FQM Assurances	177 147.89
Habitation SHOC	8 968.05

5.- Comptes à payer – septembre 2026

John Brooks	12 611.63
L'Arsenal	6 662.67
Location Maslot	3 650.94
Metal Pless	6 694.96
Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	216 455.00
MRC de Charlevoix	256 516.16
Pièces d'Auto GGM – U.AP. – Napa	4 140.22

5.- Comptes à payer – septembre 2026

Nors Construction Equipement Canada	7 224.17
PG Solutions inc	3 873.79
Uni-Select Canada (Bumper to Bumper)	6 533.80
S3-K9	6 671.82
Sani-Charlevoix	5 790.52
Les Entreprises Trema	11 516.97
Ville de Baie St-Paul	21 109.28

5.1- Liste des chèques et des paiements effectués en septembre 2026

Les comptes acceptés en septembre 2026, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu des règlements.

6.1- Adoption du règlement no 790 concernant la prévention et le combat contre les incendies, abrogeant et remplaçant le règlement no 629 et ses amendements

Article 21.1 Infraction

Constitue une infraction le déclenchement d'un système d'alarme incendie, *plus d'une (1) fois par période de douze (12) mois* et est prohibé pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement ou inutilement.

Article 34.9 Utilisation de feux d'artifice en vente libre

L'utilisation des feux d'artifice en vente libre est interdite sur une propriété privée. Le DSSI ou la personne qu'il désigne peut émettre une autorisation aux mêmes conditions que les feux d'artifice en vente contrôlée.

6.1- Adoption du règlement no 790 concernant la prévention et le combat contre les incendies, abrogeant et remplaçant le règlement no 629 et ses amendements

Article 21.3 Frais pour fausse alarme

« Dans tous les cas où le service de sécurité incendie **est appelé à intervenir dans un bâtiment** protégé par un système d'alarme incendie, à la suite d'un déclenchement causé par une défectuosité, un mauvais fonctionnement ou un déclenchement inutile dudit système **et ce plus d'une (1) fois au cours d'une période de douze (12) mois**, le propriétaire, le locataire ou la compagnie responsable du système d'alarme, selon le cas, devra rembourser à la municipalité les frais équivalents au déploiement réel effectué par le service de sécurité incendie local lors de l'intervention. **Cette tarification est établie selon le document en annexe A « Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie de PRSF » joint au présent règlement.**

Ces frais incluent également les coûts liés à la mobilisation des ressources provenant des services de sécurité incendie appelés en entraide automatique, notamment celles de la Ville de Baie-Saint-Paul, lorsque celles-ci ont été déployées lors de l'intervention. »

ANNEXE A

Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie de Petite-Rivière-Saint-François.

TARIFICATION DES VÉHICULES ET DE L'ÉQUIPEMENT				
Véhicules	Description	Taux horaire	Taux de fonctionnement	Taux horaire total incluant 15% adm.
210	Camion autopompe	313.65 \$	82.35 \$	455.40 \$
310	Camion autopompe-citerne	125.46 \$	90.04 \$	247.83 \$
510	Camion-citerne	14.30 \$	104.31 \$	136.41 \$
910	Unité d'urgence	14.20 \$	37.77 \$	59.77 \$
1010	Véhicule pickup	3.24 \$	53.15 \$	64.84 \$
	Pompe portative	9.50 \$	22.06 \$	36.29 \$
	Génératrice	9.50 \$	22.06 \$	36.29 \$

ANNEXE A

Grille de tarification pour les interventions du service de sécurité incendie de Petite-Rivière-Saint-François.

TARIFICATION DES POMPIERS		
Catégorie	Taux de fonctionnement	Taux de fonctionnement incluant 15% adm.
Pompier 3 premières heures	88.68 \$	101.98 \$
Pompier heure supplémentaire	31.67 \$	36.42 \$
Instructeur	60.00 \$	69.00 \$

6.2- Avis de motion modifiant le règlement no 741 concernant la Politique des conditions de travail des pompiers et pompières du service de sécurité incendie



6.2.1- Présentation et adoption du projet de règlement no 792 – modifiant la Politique des conditions de travail de pompiers et pompières du service de sécurité incendie

Ajout du point 13.7 concernant la prime de garde et les conditions reliées à la réalisation de celle-ci :

- Fins de semaine : du vendredi 16h00 au lundi 8h00 (64 heures par semaine)
- Soirs et nuits de semaine : de 16h00 à 8h00, du lundi soir au vendredi matin (64 heures par semaine)
- Vacances de la directrice : de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi durant les semaines de vacances de la directrice (4 semaines de vacances = 160 heures)
- Absences prévisibles (mobiles, maladies, fériés, formation, etc.) : 375 heures par année

Ajout du point 13.8 concernant la rémunération des heures de garde :

- Chaque heure de garde sera rémunérée au taux de 6 \$ de l'heure, et ce, peu importe le moment où celle-ci est effectuée.

Ajustement des tarifs de réseaux et règlements de secteur

Cheminement financier et mesures d'atténuation pour les points 6.3 et suivants

DIAGNOSTIQUE BUDGÉTAIRE

Le constat initial : Un déficit financé par le fonds général

131 627 \$

Manque à gagner total constaté

Frais d'entretien et service de la dette assumés jusqu'ici
par l'ensemble des contribuables

Rupture du principe utilisateur-payeur

Les usagers non desservis finançaient les services de
secteurs ciblés

Ajustement aux taux d'intérêts réels

Intégration du coût réel de refinancement des
emprunts de secteur

Nécessité de rééquilibrage

Facturer le coût véritable des réseaux

MÉTHODE D'INTERVENTION

Les 4 leviers pour réduire l'impact citoyen



Équité fiscale

Correction des omissions
cadastrales



Charges salariales

Réallocation interne de
82 000 \$



Terrains vagues

Quote-part foncière de
41 000 \$



Assainissement

Règlementation
équitable et partagée

RÉSULTAT DE L'ANALYSE

Une hausse directe fortement atténuée pour les citoyens

CALCUL MÉCANIQUE INITIAL

350 \$

Coût théorique par unité sans révision

→
-238 \$

FACTURATION INTERNE RETENUE

112 \$

Par unité, soit 85 776 \$ au total

TRANSPARENCE FISCALE ET ÉQUITÉ DURABLE

Une tarification conforme aux coûts réels, assurant la justice entre contribuables et la pérennité de nos infrastructures municipales

Utilisateur-payeur respecté

Fonds général préservé

Dette sectorielle équilibrée

6.3 - Avis de motion - Règlement no 793 modifiant le règlement no 733 «Entretien d'aqueduc» ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'aqueduc municipal



6.3.1- Présentation et dépôt du projet de règlement no 793 modifiant le règlement no 733 «Entretien d'aqueduc» ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'aqueduc municipal

Taux unitaire entretien aqueduc	200 \$	267.19 \$	↑ 67.19 \$
Unité de chambre Club Med	18 000 \$	24 012 \$	↑ 6 012 \$
Place de restaurant Club Med	11 400 \$	15 207 \$	↑ 3 807 \$

6.4- Avis de motion - Règlement no 794 modifiant le règlement no 734 «Entretien du réseau d'égout» ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'égout municipal



6.4.1- Présentation et dépôt du projet de règlement no 794 modifiant le règlement no 734 «Entretien du réseau d'égout» ayant pour but de fixer la nouvelle tarification pour l'entretien du réseau d'égout municipal

Taux unitaire entretien égout	130 \$	139.52 \$	↑ 9.52 \$
Unité de chambre Club Med	12 600 \$	13 423 \$	↑ 823 \$
Place de restaurant Club Med	7 980 \$	8 501 \$	↑ 521 \$

6.5- Avis de motion - Règlement no 795 ayant pour but de fixer la tarification pour l'entretien du système d'assainissement



6.5.1- Présentation et dépôt du projet de règlement no 795 ayant pour but de fixer la tarification pour l'entretien du système d'assainissement

Taux unitaire entretien assainissement	0 \$	35.11 \$	↑ 35.11 \$
Unité de chambre Club Med	0 \$	3 144 \$	↑ 3 144 \$
Place de restaurant Club Med	0 \$	1 991 \$	↑ 1 991 \$

6.6- Avis de motion - Règlement no 796 modifiant le règlement no 772 pour fixer les taux variés des taxes et des tarifs de services et de secteur pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception



6.6.1- Présentation et dépôt du projet de règlement no 796 modifiant le règlement no 772 – pour fixer les taux variés des taxes et des tarifs de services et de secteur pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception

Règlement no 368 (Hydro « Le Hameau ») par secteur A, B, C, D	140 \$	189.61 \$	↑ 49.61 \$
Règlement no 412 (Hydro « Le Fief ») par secteur	324 \$	359.47 \$	↑ 35.47 \$
Règlement no 465 (Infra « Le Fief ») par secteur	315 \$	352.39 \$	↑ 37.39 \$

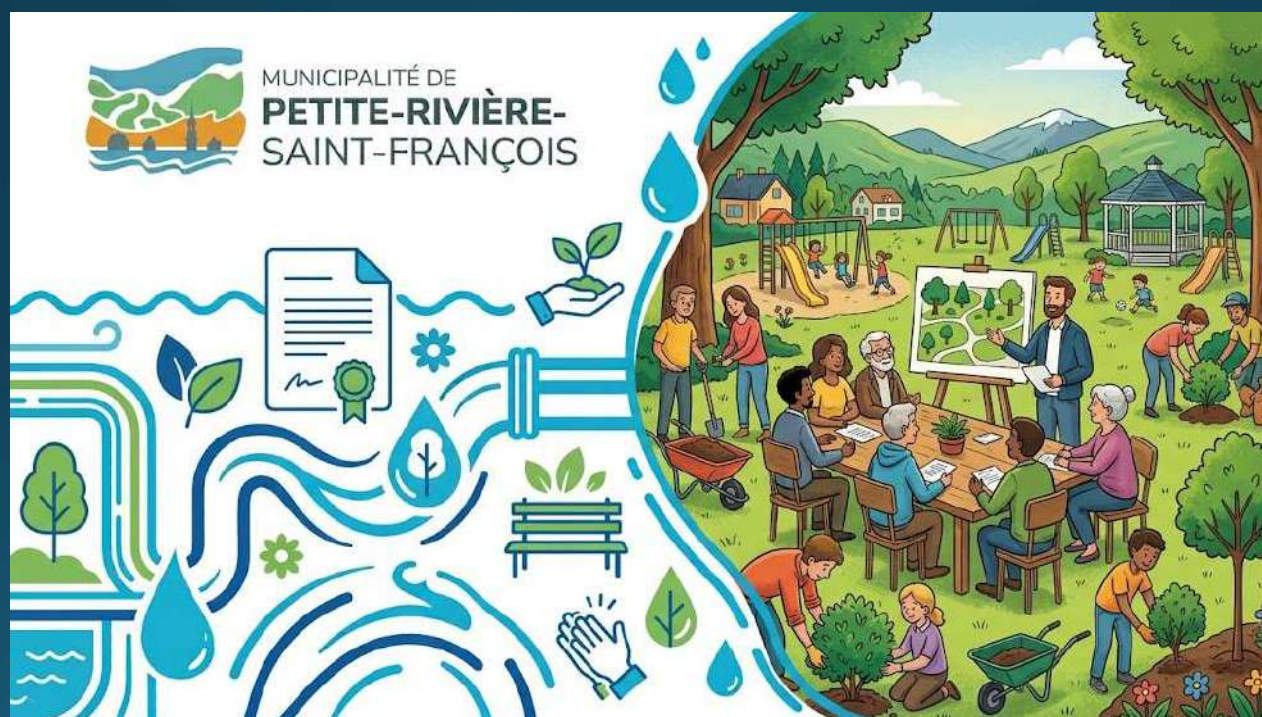
7.1 - Fin de probation – Mme Claudia Lemay



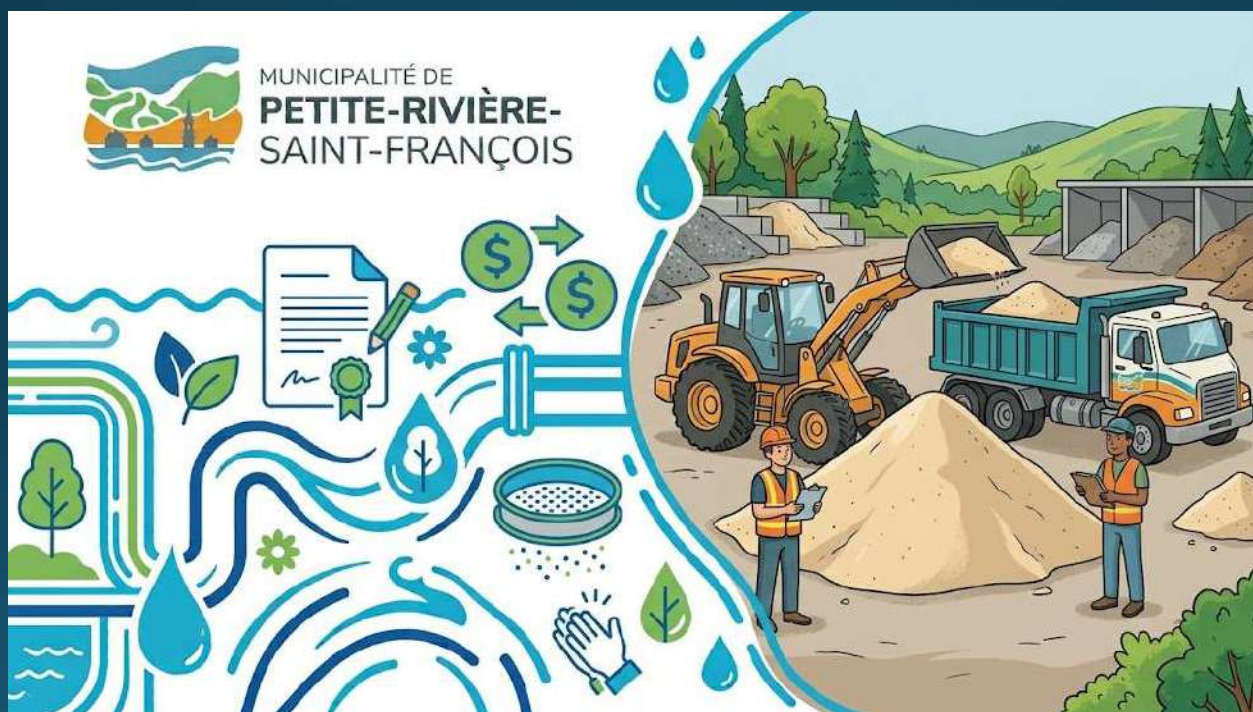
7.2 - Nomination – Comité Consultatif de loisir



7.3- Nomination – Comité Parcs et espaces verts



7.4- Achat sable tamisé 2026-2027



7.5- Octroi de contrat – Projet pilote de collecte et déchiquetage de branches



7.6- Affectation de budget - 2026

DESCRIPTION	DT	CT
Droit de mutation immobilière	94 881	
Services juridiques		40 000
Dons et subventions OBNL		2 790
Hon. Prof. Église		14 903
Vêtements de travail incendie		5 000
Form. Inter. Feu de végétation		4 259
Plan de sécurité civile (PG)		7 237
Location véhicule – autres		10 000
Location équipement sanitaire		2 226
Remplacement serveur informatique		4 866
Équipement feu de forêt		3 600

7.7- Nomination membres CCU – 2026-2028

- Mme. Paule Francoeur
- M. Jean-Léon Bouchard
- M. Réal Tremblay

7.8- Acquisition du lot 6 500 263 au Cadastre de Québec et son affectation comme rue publique



7.9- Prolongement rue Alfred-Pellan – Acquisition du lot 6 658 144 du Cadastre de Québec, Charlevoix 2



7.10- Disposition d'un bien municipal – Roulotte de Chantier



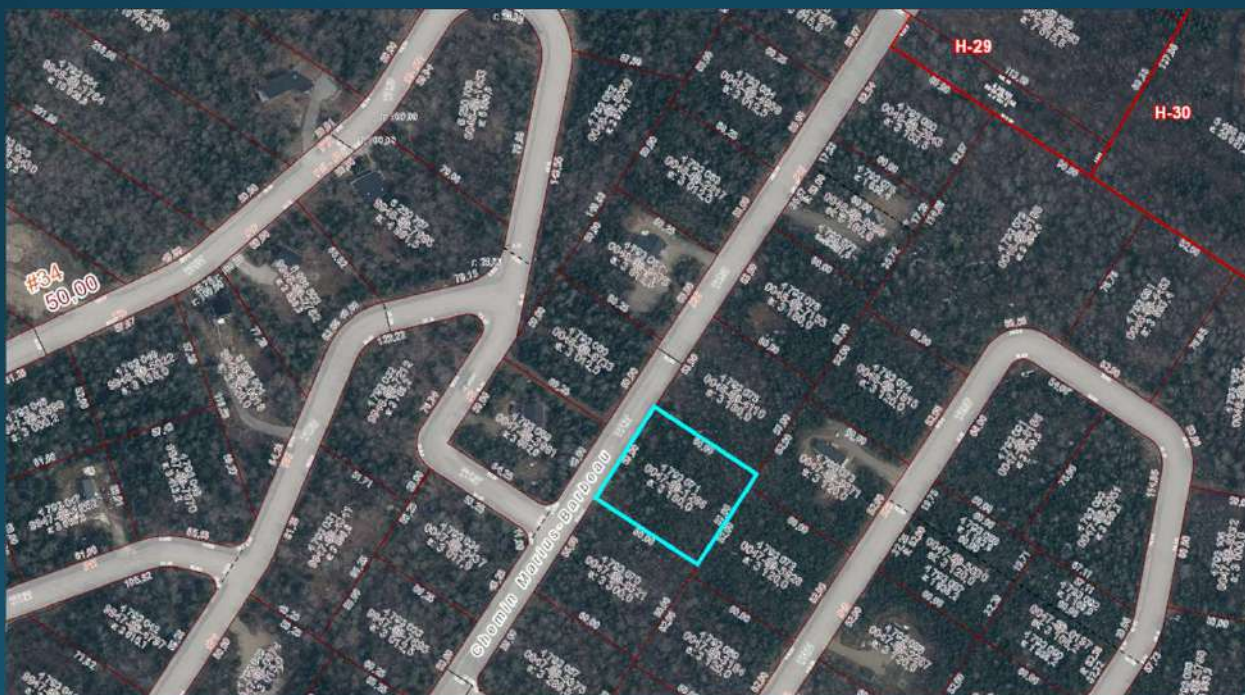
7.11- 15 chemin de la Majorique – Implantation d'un bâtiment accessoire



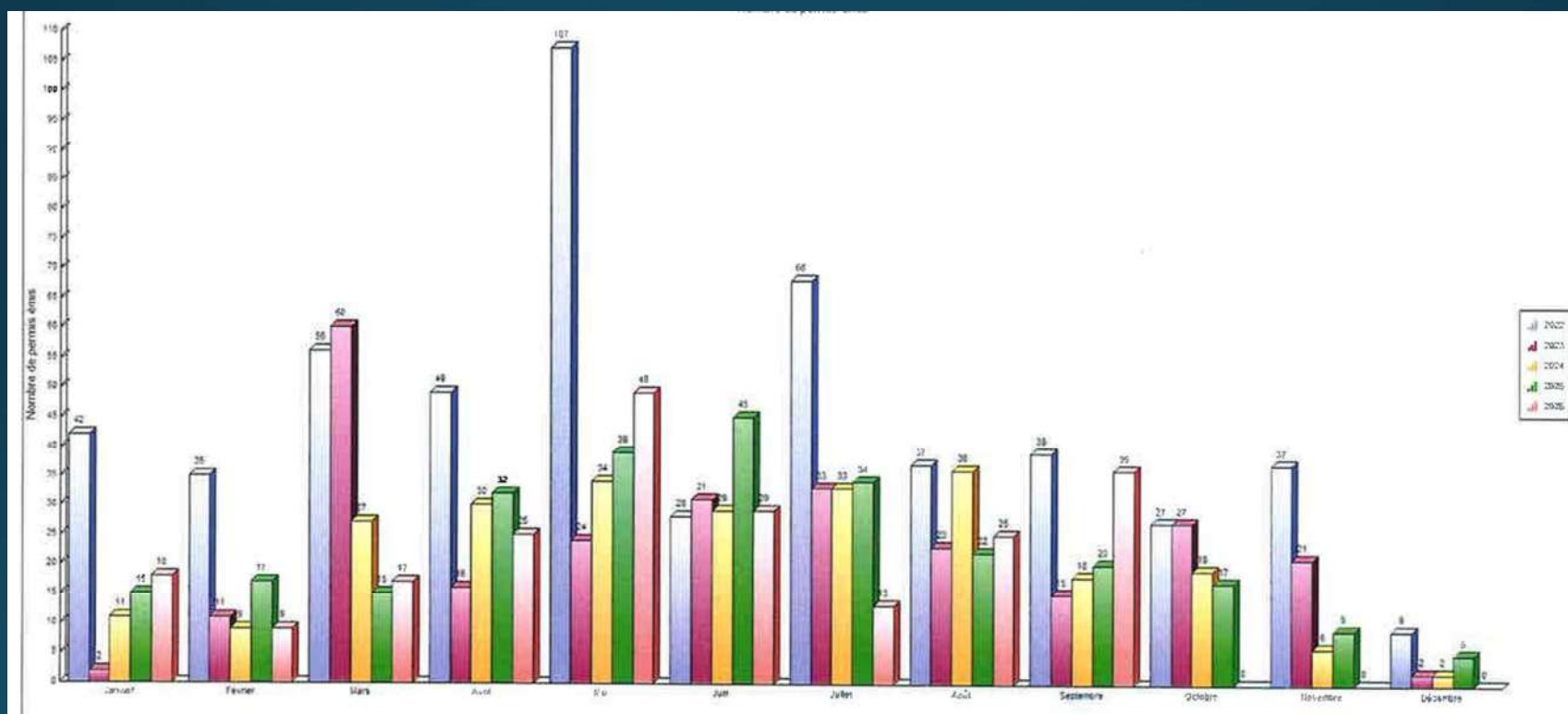
7.12- Chemin du Hameau – lot 4 792 925 – Construction d'une maison unifamiliale



7.13- Chemin Marius-Barbeau – lot 4 793 071 – Construction d’une maison unifamiliale



8.- Prise d'acte des permis émis en septembre 2026



8.- Détails des permis – Septembre 2026

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
<i>Abattage d'arbres</i>	2	1 500,00 \$	650,00 \$
<i>Aménagement d'accès à un terrain</i>	4	15 000,00 \$	200,00 \$
<i>Construction nouvelle - Accessoire - Résidentiel</i>	4	76 000,00 \$	200,00 \$
<i>Construction nouvelle - Principal - Résidentiel</i>	5	3 700 000,00 \$	1 272,40 \$
<i>Installation septique</i>	4	105 000,00 \$	400,00 \$
<i>Prélèvement d'eau souterraine (puits)</i>	4	75 000,00 \$	200,00 \$
<i>Renouvellement certificat d'autorisation</i>	2	1 000,00 \$	250,00 \$
<i>Rénovation - Transformation</i>	10	352 000,00 \$	400,00 \$
<i>Séjour temporaire - Roulotte/Véhicule récréatif (1-3 jrs)</i>	1	0,00 \$	0,00 \$
SOUS-TOTAL	36	4 325 500,00 \$	3 572,40 \$
TOTAL	36	4 325 500,00 \$	3 572,40 \$

9.- Courrier de septembre 2026



10. - Divers

11.- Rapport des conseiller(ère)s



12.- Question du public

Le but d'une question : Obtenir une information, une clarification, résoudre un problème.

Le but d'un exposé : Présenter, expliquer, analyser, informer sur un sujet.

13.- Levée de l'assemblée

